

**Bactérie
Hautement
Résistante
émergente**

**VOUS ÊTES
OU AVEZ ÉTÉ PORTEUR
D'UNE BHRE
OU VOUS ÊTES
«PATIENT-CONTACT» BHRE**

» Qu'est-ce qu'une BHRe?

Nous avons tous des bactéries nombreuses et différentes dans notre tube digestif : cela s'appelle la FLORE INTESTINALE ou LE MICROBIOTE.



Il peut arriver que des bactéries développent des mécanismes de défense et deviennent ainsi résistantes à quasiment tous les antibiotiques. Elles sont appelées Bactéries Hautement Résistantes émergentes (BHRe).

Dans ce cas, le patient est dit PORTEUR de BHRe. CE N'EST PAS GRAVE, cela ne rend pas malade ; Cela s'appelle la COLONISATION.

Le problème se pose pour les personnes fragiles et / ou gravement malades. Ces personnes ont souvent des infections. On leur donne des antibiotiques pour les soigner. Les bactéries de la flore intestinale sont touchées par ces traitements, sauf les bactéries résistantes. Les BHRe continuent alors de se multiplier et elles peuvent devenir problématiques. Si les personnes fragiles s'infectent avec les BHRe, il est difficile de les soigner. Les antibiotiques sont souvent inefficaces. C'EST GRAVE. IL FAUT ÉVITER CELA.

»» LE PHÉNOMÈNE EST MONDIAL.

Aujourd'hui, la France mène une stratégie de prévention et de dépistage face aux BHRé pour maintenir leur diffusion à un niveau le plus bas possible. Les bactéries BHRé sont encore rares en France. Peu de personnes sont porteuses.



»» QUI EST CONSIDÉRÉ « PERSONNE CONTACT » ?

Une « personne contact » est une personne prise en charge par la même équipe de soins qu'une personne porteuse de BHRé sur une même période.



Afin de vérifier qu'il n'y a pas eu de transmission de la BHRé, cette bactérie est recherchée dans votre tube digestif par écouvillonnage. C'est une technique simple et indolore, identique à la prise de la température rectale. Vous restez libre de refuser la réalisation de cet examen. Ces dépistages ne retarderont pas votre sortie. Ces recherches, débutées au cours de votre hospitalisation, pourront être poursuivies si vous sortez en convalescence ou dans une autre structure sanitaire.

- Lors d'un transfert dans un autre service ou en convalescence, vous serez pris en charge avec des mesures d'hygiène spécifiques, et les dépistages pourront être poursuivis si cela est nécessaire
- Si vous devez à nouveau être hospitalisé dans l'année qui suit, signalez dès votre admission que vous avez été au contact d'un patient connu porteur d'une BHRé lors d'une précédente hospitalisation afin que les précautions spécifiques d'hygiène soient mises en place au plus tôt. Un dépistage pourra vous être proposé.
- Lors d'un retour à domicile ou en EHPAD, le risque de transmission à des sujets sains et notamment à votre entourage n'ayant pas été prouvé jusqu'à ce jour, il n'y a aucune mesure particulière à mettre en œuvre les concernant. Vous pouvez donc continuer vos activités relationnelles et professionnelles, sans précautions particulières en respectant une hygiène corporelle quotidienne et une bonne hygiène des mains.



»» COMMENT DEVIENT-ON PORTEUR ?

- Soit par transmission à partir d'un autre porteur : la transmission de la bactérie se fait principalement par les **mains**.
- Soit après la prise répétitive **d'antibiotiques** qui favorise l'émergence de résistances bactériennes.

»» EST-CE QUE LE PATIENT RESTE LONGTEMPS PORTEUR DE BHRE ?

Avec le temps, les bactéries sensibles aux antibiotiques vont généralement remplacer les bactéries résistantes. Toutefois une nouvelle prise d'antibiotiques peut faire réapparaître la BHRe.

»» QUELLES PRÉCAUTIONS PRENDRE EN CAS DE PORTAGE ?

Quand le patient est **PORTEUR** il ne faut pas contaminer les autres. Surtout, il ne faut pas se sentir coupable ni avoir honte !!
Il suffit de respecter les règles d'hygiène de base et surtout l'hygiène des mains.
En hospitalisation de courte et moyenne durée.

Un logo est apposé sur la porte de votre chambre et dans votre dossier permettant de signaler les précautions à prendre lors des soins et des visites.



Une unité mobile de protection sera installée afin que le personnel ait à disposition tous les équipements de protection individuelle à disposition (tablier et/ou surblouse lors de soins rapprochés, gants en cas de contact avec du sang, urine, selles, etc.).



La mesure essentielle pour les soignants, le patient et les visiteurs est de se **désinfecter les mains en entrant et en sortant de la chambre**.

Pour les visiteurs, il est ajouté de :

- Ne pas s'asseoir sur le lit
- Ne pas utiliser le WC de la chambre

Les enfants en bas âge peuvent vous rendre visite. Il faudra juste veiller à une bonne hygiène des mains.



ET EN EHPAD ?



Si un proche s'occupe de votre linge, il :

- le transportera dans un sac fermé
- ne le prendra pas contre lui
- réalisera une désinfection des mains avec une Solution Hydroalcoolique (SHA) après la manipulation du linge et du sac
- choisira une température de lavage \geq à 40°C avec un programme long (en cas de lavage $<$ à 40°C, effectuer un pré-lavage ou 2 cycles de lavage consécutifs).

Les permissions sont autorisées, en respectant les règles d'hygiène suivantes :

- faites votre toilette corporelle quotidienne avec votre savon habituel et une serviette propre personnels
- portez des vêtements propres changés régulièrement
- effectuez régulièrement un lavage des mains avec votre savon habituel ou une désinfection avec une SHA
- nettoyez les WC au moins une fois par jour
- ne prenez pas de précaution particulière pour la vaisselle



POURQUOI EXISTE-T-IL UNE PRISE EN CHARGE DIFFÉRENTE ENTRE L'HÔPITAL ET L'EHPAD ?

L'EHPAD est un lieu de vie, l'objectif n'est pas d'isoler la personne mais de limiter la diffusion des bactéries. Le dépistage n'est recommandé qu'à l'hôpital de façon temporaire. Il est important de prévenir l'hôpital en cas d'hospitalisation de votre proche porteur ou contact de BHRe.

**VOUS ÊTES OU AVEZ ÉTÉ PORTEUR DE BHRE
OU VOUS ÊTES UNE « PERSONNE-CONTACT » :
N'OUBLIEZ PAS DE LE SIGNALER À VOTRE MÉDECIN ET AUX INFIRMIERS.**

**LES PRÉCAUTIONS D'HYGIÈNE DOIVENT ÊTRE RIGOREUSES
PENDANT LES SOINS QUI VOUS SONT DONNÉS.**

C'EST IMPORTANT !

Si ces informations soulèvent des questions, le personnel soignant et les professionnels de l'Unité de Prévention du Risque Infectieux de l'établissement où vous avez été hospitalisé, sont prêts à y répondre.

Unité de Prévention du Risque Infectieux de l'hôpital :

Mail : eoh@ch-stlo.fr

Tél : 02 33 06 33 33 (demandez le service)